

**DELIBERATION N° 2026-035  
DE LA COMMUNE DE REOTIER  
Séance du 5 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six le vendredi 5 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Réotier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

**Date de la convocation** : 29 mai 2026

**Nombre de Conseillers** :

**En exercice** : 11

**Présents** : 10

**Votants** : 11

**Étaient présents** : CANNAT Marcel, Eva BOREL, MOURONT Michel, DUC Caroline, CASTELLACCI Marc, GUIEU Claire, SIBOURD Yvan, FORGET Frédéric, LEPEINGLE Patrick, COLLOMB Dominique

**Pouvoirs de** : Mme GANDELLI Erika à Mme BOREL Eva

**Secrétaire de séance** : Michel MOURONT

**Objet** : Désignation du représentant de la commune de Réotier à IT 05.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5511-1  
Vu la délibération en date du 18 septembre 2015 portant adhésion de la commune de Réotier à IT 05,  
Vu les statuts d'IT 05 mis à jour lors de l'AGE du 3 mai 2022,

En application de l'article L2121-21 du CGCT, monsieur le maire propose de ne pas procéder au vote à scrutin secret, ce qui est approuvé à l'unanimité.

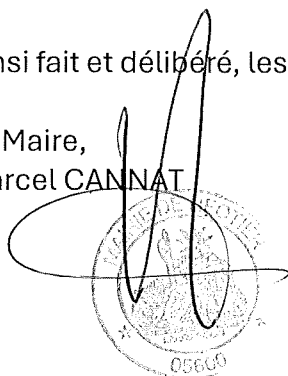
**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 11 voix Pour, 0 contre, 0 abstention décide :**

De désigner pour représenter la commune de Réotier au sein de l'assemblée générale de IT 05 :

Monsieur Patrick LEPEINGLE en tant que délégué titulaire  
Madame Dominique COLLOMB en tant que déléguée suppléante.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Marcel CANNAT



Le Secrétaire de séance,  
Michel MOURONT

